

Centre Communal d'Action Sociale
Ducey-Les Chéris
Rue de Semallé
DUCEY
50 220 DUCEY-LES CHÉRIS

Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Mercredi 2 Avril à 18h

Procès-verbal de la séance

L'an deux mil vingt-cinq, le deux avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le 20 Mars 2025 par Madame la Présidente, s'est réuni en session ordinaire.

Présents : Mme Isabelle LABICHE, Présidente du CCAS, Mme Anne GLENAT, Vice-Présidente du CCAS, Mme Sylvia LAMBERT, Mme Michelle ROGER, M. Joseph REBOURS, Mme Marie MAZIER, M. Guy ROULAND, Mme Marie RESTOUT ; Mme Michelle LEJEUNE ; Mme Chantal GUILLAUME ;

Excusée : Mme Isabelle HAMEL, Mme Marie -Françoise GASNIER ; Mme Marie-Gabrielle CARNET, M. Yvon PACILLY ;

Absents : M. Denis ALBERT

Pouvoirs : Mme Isabelle HAMEL (pouvoir à Michelle ROGER), M. Yvon PACILLY (pouvoir à Marie RESTOUT)

– o O o –

Ordre du jour :

- 1- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 20 décembre 2024 ;
- 2- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 13 janvier 2025 ;
- 3- Vote du compte de gestion 2024 ;
- 4- Présentation du budget prévisionnel 2025 ;
- 5- Subventions 2025 aux associations ;
- 6- Bilan du 1^{er} trimestre de la Banque Alimentaire ;
- 7- Bilan des 1^{er} ateliers organisés en collaboration avec la Banque Alimentaire ;
- 8- Désignations des représentants « Banque Alimentaire » pour 2025 ;
- 9- Préparation du repas des aînées 2025 ;
- 10- Questions et informations diverses.

Extrait des délibérations

1- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 20 décembre 2024

Madame la Présidente soumet le Procès-Verbal de la séance du 20 décembre 2024 à l'approbation du Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des voix sans abstention :

APPROUVE le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 20 décembre 2024.

2- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 13 janvier 2025

Madame la Présidente soumet le Procès-Verbal de la séance du 13 janvier 2025 à l'approbation du Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des voix sans abstention :

APPROUVE le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 13 janvier 2025.

3- Vote du compte de gestion 2024

Le compte de gestion 2024

Le compte de gestion est un document de synthèse du comptable. Ce dossier rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice. Il répond à deux objectifs :

- Justifier l'exécution du budget,
- Présenter l'évolution de la situation financière du CCAS

En application de l'article L.1612-12 du CGCT, il est produit au Président avant le 1^{er} juin qui suit la clôture de l'exercice pour être communiqué au préfet en même temps que le compte administratif. Le compte de gestion est certifié exact dans ses résultats par le directeur départemental des finances publiques avant d'être soumis au vote du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration entend, débat et arrête les comptes du receveur (article L.2121-31 du CGCT). Le compte de gestion est produit au juge des comptes au plus tard le 31 décembre qui suit la clôture de l'exercice auquel il se rapporte.

Eléments du compte-rendu :

Mme LABICHE explique que le compte de gestion est complexe à lire et que les données sont remises sur le tableau reçu par mail.

Mme GLENAT expose le budget prévisionnel et réalisé pour l'année 2024.

Mme MAZIER interroge sur le montant des 54.12€.

Mme GLENAT informe que cela correspond aux dépenses pour les bénévoles de la Banque Alimentaire tel que le café, des gâteaux.

Mme ROGER précise que la dépense est sur l'année.

Mme LAMBERT demande où se trouve l'achat du tapis.

Mme GLENAT indique que c'est un achat réalisé par la mairie et non par le CCAS.

Mme ROGER apporte la précision que le camion est loué une fois par mois par la Banque Alimentaire.

Mme LABICHE prend la parole et explique que la section d'investissement est toujours mise au budget mais que celle-ci n'est jamais utilisée et qu'il est remis dans la section investissement, pour pouvoir faire la balance entre le budget de fonctionnement et le budget d'investissement.

Mme LAMBERT pose la question sur le fait d'avoir les moyens pour investir à hauteur de 6987€.

Mme LABICHE et Mme GLENAT répondent par la positive.

Mme LABICHE précise que le CCAS a les moyens d'investir et que nous pourrions repenser à l'investissement des malles de portage, qui ne sont actuellement pas pratique. Cela permettra de renouveler les 2 jeux de malles.

Mme LABICHE et Mme GLENAT expliquent qu'au budget de la commune, un camion a été prévu à l'achat et non plus à la location comme cela était convenu. Cela permettra également de revoir la manutention pour la personne qui s'occupe du portage de repas.

Mme LAMBERT interroge sur la budgétisation des aides financières.
Mme GLENAT indique que celle-ci sont prévues à la ligne 60623, sur la ligne de l'alimentation.
Mme LAMBERT interpelle sur le remboursement du gîte de St Laurent suite à la location d'urgence.
Mme ROGER demande si les remboursements ont débuté.
Mme GLENAT répond par la négative en expliquant que cela a été délibéré en janvier 2025 et que nous n'avons pas eu de nouvelles du locataire.
Mme ROGER pose la question de savoir combien de locations d'urgence la commune a fait en 2024.
Mme GLENAT n'a pas la réponse à la question.
Mme LABICHE informe que le FCTVA au CCAS est une année après l'achat.
Mme GLENAT précise que la FCTVA des couvercles sera prévue en 2025.
Mme MAZIER s'interroge sur la durée dans le temps des couvercles du portage de repas.
Mme GLENAT informe que les couvercles sont en partie renouvelés car ils s'abîment et se cassent.
Mme GLENAT interroge à savoir si les membres ont des questions concernant le budget.

Mme LABICHE sort de la salle pour le vote du budget de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, décide à l'unanimité des voix :

D'approuver le compte de gestion 2024 établi par le trésorier.

4- Présentation du budget prévisionnel 2025

Eléments du compte-rendu :

Mme GLENAT présente la prévision budgétaire pour l'année 2025.

Mme LAMBERT indique que l'achat des petits déjeuners pour la sortie Disney était déjà prévue.
Mme GLENAT explique que nous devons l'indiquer au budget de 2025.
Mme MAZIER interroge si l'année passée nous avons participé pour les repas (sortie jeunes).
Mme GLENAT répond par la négative en expliquant que l'an passé c'était des sandwiches, mais que cette année vue l'heure de départ, c'est plus sympathique de s'arrêter sur une aire de repos.
Mme LABICHE explique également que l'heure de départ est tôt.
Mme LAMBERT souhaite savoir si le goûter intergénérationnel va avoir lieu cette année.
Mme GLENAT informe qu'il y avait eu des groupes de travail mais que cela n'avait pas abouti. Elle propose que cela puisse être pris en main par le CLIC.
Mme LAMBERT répond par l'affirmative en expliquant que le Comité Collectif Senior pourrait y être associé.
Mme GLENAT explique que cela est un bon moyen de travailler en collaboration avec le CLIC.
Elle rappelle que cette année le repas des aînés aura lieu uniquement sur la commune de Ducey Les Chéris.
Mme LAMBERT demande si cela a un coût supplémentaire de le faire dans 2 salles différentes.
Mme GLENAT et M. ROULAND explique qu'il n'y aura plus que 1 seul cuisinier au lieu de 2 et que le seul coût supplémentaire serait de la vaisselle de l'ordre d'une trentaine de couverts.
Mme GLENAT interroge sur le fait qu'il faudrait peut-être prévoir un transport.
M. ROULAND explique que les personnes pourront faire du co-voiturage.
M. REBOURS rapporte que les économies se feront sur les dépenses eau et électricité.
Mme GLENAT répond par l'affirmative.
Mme LAMBERT interroge sur le transport du goûter intergénérationnel qui avait été mentionné.
Mme GLENAT répond que cette ligne là correspond au transport pour le goûter intergénérationnel et non pas pour le repas des aînés.

Mme LAMBERT demande pourquoi le renouvellement des couvercles des boîtes n'est pas budgétiser ici.

Mme GLENAT répond que cela est dans l'investissement et non pas dans le fonctionnement.

Mme LABICHE précise qu'une décision modificative sera faite en fonction des montants définitifs.

Mme LAMBERT expose la solution concernant le gîte de la gare à terme pour les logements d'urgence.

Mme GLENAT répond que cela pourrait potentiellement être possible à la nuitée en remplacement de l'hôtel.

Mme GLENAT précise qu'il n'y a pas de chauffage

Mme LABICHE réponds par la négative en expliquant qu'il n'a pas été conçu pour être utilisé à long terme l'hiver.

Mme LABICHE rappelle que dans la définition du projet, il n'a pas pour but d'être un logement d'urgence.

Mme LAMBERT souhaite savoir si une ligne pour les charges administratives tel que l'assurance sont prévues

Mme GLENAT répond par la négative car pour le moment le CCAS dépend de la mairie et que nous allons en reparler en question diverses de l'assurance.

Mme LABICHE informe que les tarifs pour les redevances funéraires ont augmentés cette année.

Mme GLENAT explique que cela a été revu et voté en conseil municipal car maintenant une loi est passé expliquant que qu'on peut se faire enterrer sur la commune de Ducey même si on n'y réside pas.

Mme LAMBERT demande s'il y a un tarif pour les personnes extérieures à la commune.

Mme GLENAT et Mme LABICHE répondent par la négative, cela étant interdit par la loi.

Mme GUILLAUME demande si chaque commune a son propre tarif.

Mme GLENAT répond par l'affirmative.

Mme LABICHE informe que le vote du budget prévisionnel est reporté sur une prochaine séance (manque de documents).

5- Vote des subventions aux associations

Les associations de solidarités, d'insertion sollicitent le CCAS pour l'obtention d'une subvention.

Les aides apportées par ces associations sont inconditionnelles et gratuites.

Les habitants de DUCEY-LES CHÉRIS et de son canton sont susceptibles de pouvoir bénéficier de ce soutien.

Pour faire face aux demandes toujours plus nombreuses, ces associations insistent sur l'importance des aides des collectivités locales sans qui elles ne pourraient pas assurer leurs missions.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité décide :

- D'accorder une subvention de 150 € à l'association « Croix rouge Française »
- D'accorder une subvention de 150 € à l'association « Les Restos du Cœur ».
- D'accorder une subvention de 150 € à l'association « Secours catholique ».
- D'accorder une subvention de 150 € à l'association « Secours populaire français ».

Eléments du compte-rendu :

Mme GLENAT donne lecture des demandes de subventions concernant le secours populaire, les restos du cœur et le secours catholique.

Mme LABICHE fait lecture de la demande de subvention de la croix rouge.

Mme GLENAT demande l'avis de l'ensemble des membres concernant la subvention de 150 € pour le secours populaire.

Mme LAMBERT soulève le fait que le courrier des restos du cœur est plus incitatif et précis que le précédent.

Mme LABICHE informe qu'il est fait appelle à la croix rouge en poste de secours avancé lors de la fête annuelle de Ducey.

Mme LAMBERT demande quelles actions mènent le secours catholique sur notre secteur.

Mme GLENAT interroge Mme GUILLAUME, bénévole du secours catholique, sur le fonctionnement sur le secteur de Ducey.

Mme GUILLAUME explique que cela passe par l'assistante sociale lorsque des familles sont dans le besoin pour payer des factures d'électricité, de voiture et qu'elle se rend dans la famille, pour voir la situation et faire un retour à l'assistante.

Mme LAMBERT relève le fait qu'elle a entendu dire qu'il y avait des passages à domicile pour les personnes âgées.

Mme GUILLAUME précise que cela n'est pas que pour les personnes âgées.

Mme LAMBERT demande s'il y a des personnes qui effectuent ses visites à domicile sur Ducey.

Mme GUILLAUME rappelle qu'elle est toute seule sur la commune de Ducey et qu'elle intervient uniquement sur demande.

Mme ROGER confirme qu'à part des demandes ponctuelles pour des impayées, nous entendons peu parler du secours catholique.

Mme GUILLAUME précise que d'autres actions sont menées mais principalement sur Avranches et qu'elle n'a pris que la partie concernant les demandes d'aides ponctuelles.

Mme GLENAT informe qu'il n'y a aucune adresse ni numéro de téléphone sur le dépliant.

Mme LAMBERT demande s'il serait possible d'inviter le secours catholique en début de CA pour qu'il nous explique leur fonctionnement.

Mme GLENAT répond par l'affirmative et demande à Mme GUILLAUME de convenir d'un rendez-vous avec les services pour une présentation future en Conseil d'Administration.

6- Bilan du 1^{er} trimestre de la Banque Alimentaire

Eléments du compte-rendu :

Mme GLENAT donne la parole à Mme ROGER, conseillère référente de la banque alimentaire

Mme ROGER rappelle l'historique de la banque alimentaire et présente le bilan du 1^{er} trimestre 2025 concernant l'activité du relais de Ducey Les Chéris.

Mme ROGER fait part d'une augmentation de 20% des demandes entre le 1^{er} trimestre 2024 et le 1^{er} trimestre 2025.

Mme LAMBERT interroge sur la valeur moyenne des colis alimentaire.

Mme ROGER et M ROULAND expliquent qu'elles sont en moyenne de 100€ par personne et par mois.

Mme ROGER précise également que chaque famille a reçu un poulet lors de la dernière distribution.

Mme LAMBERT demande si les 4 personnes du CADA occupant l'appartement commun ont reçu chacun un poulet.

Mme ROGER répond par l'affirmative.

M ROULAND précise que le poisson ou la viande c'est une part par personne en règle générale.

Mme ROGER précise à l'assemblée que lors de la prochaine distribution, la Banque Alimentaire, viendra faire son contrôle annuel.

7- Bilan du 1^{er} des ateliers organisés en collaboration avec la Banque Alimentaire

Eléments du compte-rendu :

Mme ROGER présente les différents ateliers organisés en partenariat avec la Banque Alimentaire

Mme MAZIER interroge sur le lieu des ateliers cuisine.

M. ROULAND et Mme ROGER expliquent que cela se déroule à la salle occupée par l'âge d'or. La banque alimentaire vient avec son véhicule aménagé pour réaliser l'atelier.

Mme MAZIER demande si cela est organisé sur un jour de distribution

Mme ROGER répond par la négative en expliquant que les ateliers ont lieu le 3^{ème} mardi du mois, et précise que les jours où il y a un atelier cuisine à Ducey le matin, l'après-midi la Banque Alimentaire effectue le même au relais de St James.

8- Désignations des représentants « Banque Alimentaire » pour 2025

Eléments du compte-rendu :

Mme GLENAT prend la parole concernant la désignation et demande à l'assemblée s'il y a des candidats. Mme ROGER répond qu'elle est candidate.

Mme GLENAT informe qu'elle a une candidature au nom de Mme HAMEL Isabelle avec un courrier écrit daté et signé.

Conformément aux statuts de la Banque Alimentaire, chaque relais de distribution désigne un représentant titulaire ayant voix délibérative à l'Assemblée Générale de la Banque Alimentaire de la Manche ainsi qu'un représentant suppléant. Le relais devant également assurer le règlement de l'adhésion fixée pour 2025 à 40 €.

Sur proposition de Madame la Présidente, il a été procédé à la désignation d'un représentant par collège (collège des membres élus par le conseil, collège des membres nommés par la Présidente) par un vote à mains levées.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à la majorité de 9 voix pour – Madame Michelle ROGER ne prend pas part au vote :

- **Désigne** Madame Michelle ROGER représentante titulaire,
- **Désigne** Madame Isabelle HAMEL représentante suppléante.

A l'unanimité :

- **Approuve** le règlement de l'adhésion d'un montant de 40 €.

Eléments du compte-rendu :

Mme MAZIER demande qui était suppléant en 2024.

Mme GLENAT répond que c'était Mme GUILLAUME.

9- Préparation du repas des aînées 2025

Eléments du compte-rendu :

Mme GLENAT expose les différents courriers reçus concernant les propositions d'animations.

Mme GLENAT propose une animation de magie pendant le repas. Elle suggère comme thème les grands monuments dans la région, un monument par table

Mme LAMBERT propose les années disco avec un code vestimentaire un peu paillette, les boules à facettes.

10- Questions et informations diverses

• **Assurance concernant les bénévoles**

Eléments du compte-rendu :

Mme GLENAT aborde le sujet de l'assurance et lie le mail reçu de la part de l'assurance GAN.

Mme LAMBERT explique que ce n'est pas dans leur mission donc il ne répond pas à l'attente de notre mail.

Mme GLENAT informe que nous sommes en attente de retour de PACIFICA du Crédit agricole, du Crédit Mutuel et de la MAÏF.

Mme GLENAT interroge M. REBOURS à savoir s'il a des informations concernant les assurances des associations dans lesquelles ils interviennent

M. REBOURS fait savoir qu'il va se renseigner et faire un retour dès qu'il aura une réponse.

• **ASACA**

Eléments du compte-rendu :

Mme GLENAT fait un retour suite à l'entretien que les élus ont eu avec l'association ASACA.

Mme LAMBERT pose la question concernant les jours de distribution.

Mme GLENAT répond qu'elles sont journalières sur rendez-vous.

Mme LABICHE explique que le matin ils font la ramasse, ensuite ils répartissent et distribuent pour la semaine complète.

Mme GLENAT informe que les personnes faisant partie de la Banque Alimentaire ne peuvent pas bénéficier de l'ASACA.

Mme LAMBERT demande le mode de vérification.

Mme ROGER précise que l'ASACA le demande aux bénéficiaires.

Mme GLENAT précise que l'association s'est engagée à contacter Mme ROGER en cas de doute lors de nouvelles demandes.

M. REBOURS demande si l'association a sollicité une subvention.

Mme LABICHE et Mme GLENAT répondent par la négative.

Levé de la séance 20h

Mme LABICHE Isabelle
Présidente du CCAS

